AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20260828-5-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 28-08-2026
Publication le : 28-08-2026

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 27 août 2026

Nombre de membres au Conseil Municipal : 29

qui ont pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 21 août 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept août, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Tullins, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Philippe VIALAT.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Jean-Philippe VIALAT, Juline HERITIER, Stéphane ROYER, Margaux ROMANI, Alexandre DARTIGUES, Laëtitia AMBLARD, Karim RHIDOUANI, Bruno MAHE, Claude PAZZELLI, Christian REYMOND, Laurence VELLA, Pascal GIROUD, Gaëlle NICOL DARTIGUES, Yvan THIERY, Rachel KALLOU, Gaëlle PIRET, Thomas VAGELLI, Maud AMOLINI, Vanessa JORGE, Ophélie GIROUD, Sana SOUISSI, Agathe PASQUIER et Florian GRENIER.

Absents :

Monsieur Mathias LAVOLE a donné pouvoir à Madame JULINE HERITIER, Madame Nadège BROUILLET a donné pouvoir à Monsieur Yvan THIERY, Madame Janique FEUVRIER a donné pouvoir à Madame Gaëlle NICOL DARTIGUES, Monsieur Benoît LALIRE a donné pouvoir à Madame Vanessa JORGE, Monsieur Yann DEBERNARDY a donné pouvoir à Monsieur Jean-Philippe VIALAT et Monsieur Gérald CANTOURNET a donné pouvoir à Monsieur Florian GRENIER.

Madame Laurence VELLA est désignée, **à l'unanimité**, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-7.5-142

Attribution d'une subvention complémentaire à l'Union Athlétique de Tullins Fures Rugby (UATF Rugby) pour l'exercice 2026

Madame l'Adjointe en charge des Equipements sportifs, des Associations sportives et des Associations solidaires expose :

Au Budget primitif 2026 de la Commune, des crédits ont été prévus au chapitre des subventions pour couvrir des besoins complémentaires éventuels des associations sportives au cours de cet exercice budgétaire.

L'Union Athlétique de Tullins Fures Rugby a sollicité la Commune pour l'attribution d'une subvention complémentaire au titre de l'année 2026 d'un montant de 3 110,00 €.

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20260828-5-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 28-08-2026
Publication le : 28-08-2026

Après avoir entendu les explications de Madame l'Adjointe et en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Le Conseil municipal

- **Approuve** l'attribution de la subvention complémentaire d'un montant de 3 110,00 € à l'Union Athlétique de Tullins Fures Rugby.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, le 28 août 2026

Le Maire
Jean-Philippe VIALAT

